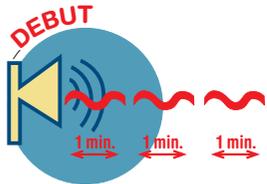


# Se protéger en cas d'accident industriel majeur

Mardi 24 octobre 2006

## Exercice de sécurité civile sur la Plate-forme Chimique de Jarrie

### À faire...



▲ **Vous serez prévenu par une alerte sonore**  
Sirène à son modulé :  
3 fois 1 minute, coupé par des espaces de 5 secondes.



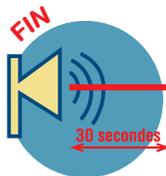
▲ **Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche**  
C'est le réflexe indispensable en cas de fuite de gaz toxique (risque principal de la Plate-forme chimique de Jarrie).



▲ **Protégez-vous**  
Fermez portes, fenêtres... arrêtez climatisations, ventilations mécaniques (VMC)...



▲ **Ecoutez la radio**  
France bleu Isère diffuse des informations sur la nature du risque, l'évolution de la situation et les consignes à respecter.  
Fréquences : 98.2 FM ou 102.8 FM



▲ **Fin d'alerte**  
Sirène à son continu : 30 sec.  
Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte.

### À ne pas faire...



▲ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Les enseignants mettront vos enfants en sécurité, ils connaissent les consignes.



▲ **Ne téléphonez pas**  
Il ne faut pas encombrer le réseau téléphonique car il est indispensable aux services de secours.



▲ **Ne fumez pas, n'allumez pas de feu, ne provoquez pas d'étincelle.**

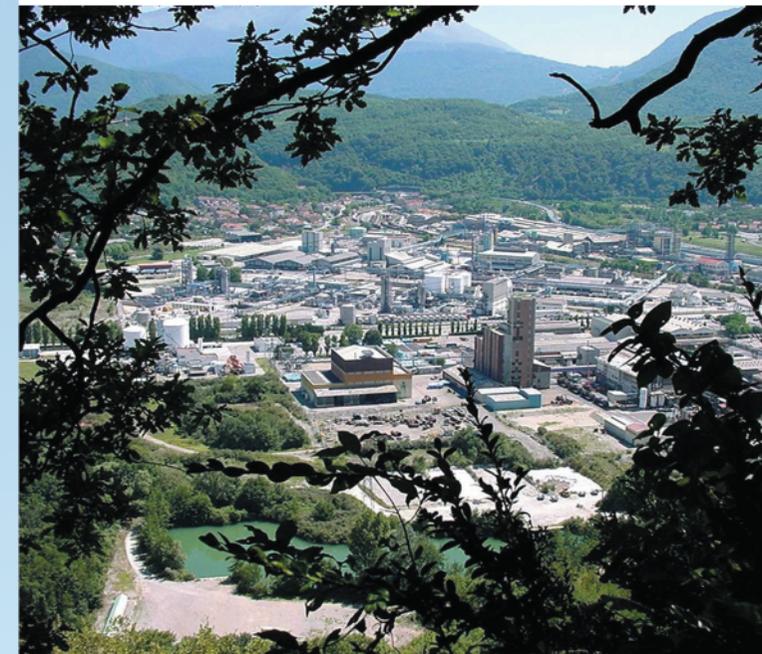
▲ **Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident**

ou à proximité, même si vos proches y travaillent, vous gêneriez les secours.

▲ **Attention !**

Sur les communes situées dans le périmètre d'un accident ou d'un exercice, en fonction de l'événement et sur instruction du Préfet, vous pouvez être amenés à vous mettre à l'abri. La circulation peut être perturbée.

ENSEMBLE,  
JOUONS LE JEU!



Infographie Pixel Project - 04 76 75 34 71

**Conservez ce document : il vous permet d'adopter les bons réflexes en cas d'accident industriel majeur**

## 24 octobre 2006 : un exercice "grandeur nature"

Depuis décembre 2005, la Plate-forme Chimique de Jarrie dispose d'un nouveau PPI (Plan Particulier d'Intervention). Ce plan de secours, entièrement révisé, est testé « grandeur nature » le 24 octobre 2006. Le scénario retenu pour cet exercice met en scène une fuite fictive de gaz toxique.

**Lorsque l'alerte est lancée, la population doit appliquer les consignes prévues et se mettre à l'abri.**

La mise en œuvre des mesures de protection de la population décidées par le Préfet implique la participation des communes situées dans le périmètre de l'exercice.

**Le 24 octobre 2006, quatre communes sont concernées : Champagnier, Champ sur Drac, Jarrie et Varcès.**

De tels exercices permettent d'entraîner les équipes de secours et de tester leur équipement. Les pouvoirs publics et les industriels ont ainsi la possibilité de vérifier la fiabilité et l'efficacité des plans de secours et des dispositifs d'information des populations.

**Le Préfet : Directeur des Opérations de Secours**

En cas de crise ou lors des exercices, le Préfet est Directeur des Opérations de Secours. A ce titre, il gère l'ensemble de la situation : déclenchement de la « cellule de crise », prise de décisions, information et communication, dispositions relatives à la protection de la population comme la mise à l'abri... Le Préfet s'entoure, en cellule de crise, de nombreux professionnels du secours et spécialistes du risque industriel. Pour faire exécuter ses décisions, il a sous son commandement :

- ▲ les services de secours (SDIS, SAMU, DDASS),
- ▲ des conseillers techniques (DRIRE, industriels)
- ▲ les services de transport (DDE)
- ▲ les services de maintien de l'ordre public (Gendarmerie, Police, voire l'Armée).

**En cas d'accident, le respect des consignes par la population améliore l'efficacité des secours.**



## La Plate-forme Chimique de Jarrie

Les sociétés Arkema et Cezus, présentes sur la plate-forme chimique de Jarrie, participent au maintien et au développement du tissu industriel et économique de la région grenobloise.

Les produits fabriqués dans ces usines sont à la base de multiples applications dans tous les domaines de la vie quotidienne : santé-hygiène / transports / bâtiment / sports et loisirs / emballages / traitement de l'eau / papier / énergie / aéronautique...

La démarche sécurité repose sur l'identification et la gestion des risques. Elle s'appuie sur un système de management conçu pour la prévention des risques majeurs et la prise en compte de la sécurité et de l'hygiène industrielle au poste de travail. Cependant, le risque zéro n'existe pas et des plans de secours ont été prévus en cas d'accident.



Le PPI de la Plate-forme Chimique de Jarrie a été entièrement révisé en 2005. Il est consultable dans chacune des 24 mairies du périmètre (voir liste ci-dessous).

**Pour en savoir plus...**

▲ **Préfecture – S.I.D.P.C. (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile)**

Préfecture de l'Isère, BP 1046, 38021 Grenoble Cedex 1 - Tél. 04 76 60 34 00 - [www.isere.pref.gouv.fr](http://www.isere.pref.gouv.fr)

▲ **CIRIMI (Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le Département de l'Isère)**

DRIRE Rhône-Alpes, groupe de Subdivisions de l'Isère, 44 avenue Marcellin Berthelot, 38030 Grenoble Cedex 2  
Tél. 04 76 69 34 34 - e-mail : [secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr](mailto:secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr) - [www.rhone-alpes.drire.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.drire.gouv.fr)

▲ **Plate-forme Chimique Jarrie (Air Liquide, RSA, ARKEMA, CEZUS AREVA)**

Renseignements et informations : ARKEMA BP 1, 38560 Jarrie, Tél. 04 76 39 73 73  
CEZUS 191 route du Marais, 38560 Jarrie, Tél. 04 76 68 56 56

▲ **Les 24 communes concernées par le PPI de la Plate-forme Chimique de Jarrie :** Pont de Claix, Champagnier, Echirolles, Claix, Varcès Allières et Risset, Jarrie, Eybens, Bresson, St Paul de Varcès, Vif, Herbès, Brié et Angonnes, Montchaboud, Notre Dame de Mésage, Vizille, Champ sur Drac, Vaulnaveys le Bas, Séchillienne, St Barthélémy de Séchillienne, St Pierre de Mésage, Laffrey, St Georges de Commiers, St Jean de Vaulx, Vaulnaveys le Haut

▲ **IRMA Institut des Risques Majeurs**, 9 rue Lesdiguières, 38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 73 73 e-mail : [info@irma-grenoble.com](mailto:info@irma-grenoble.com) - [www.irma-grenoble.com/index.php3](http://www.irma-grenoble.com/index.php3)

## Les plans de secours et le nouveau "P.P.I."

Lorsque les conséquences d'un accident sont limitées à l'intérieur de la plate-forme, le « Plan d'Opération Interne » (POI) s'applique. Ce document indique de manière détaillée les moyens à mettre en place pour maîtriser les sinistres : organisation, équipements et matériels, équipes de secours, renforts extérieurs, etc. Le POI fait l'objet de tests réguliers (un exercice hebdomadaire, un exercice grandeur nature annuel).



**Le PPI : un plan de secours spécifique**

Si les conséquences d'un accident sont susceptibles de sortir du site industriel, le « Plan Particulier d'Intervention » (PPI) est activé.

Ce plan est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement en cas d'accident majeur.

Il décrit l'organisation des secours mise en place par les pouvoirs publics. Il prévoit l'information des populations par tous les moyens disponibles (sirènes, haut-parleurs, alertes téléphoniques, radio...), l'organisation de la mise à l'abri...

Le PPI est déclenché par le Préfet, en coordination avec les maires concernés, les équipes de sécurité (forces de l'ordre, pompiers, SAMU, etc.), les médias relais et les industriels.